

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING

Siège social : Immeuble « EQUINOXE », 1^{er} étage du bloc « A »- Les Berges du Lac 2- 1053

Les actionnaires de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « UADH SA », sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 05 juin 2026 à 09H00 du matin à l'Hôtel ACROPOLE aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la société, le cabinet CMC représenté par monsieur Cherif BEN ZINA et désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la société, le cabinet KPMG représenté par monsieur Mohamed HZAMI et désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes ;
4. Acceptation de démissions d'administrateurs indépendants ;
5. Acceptation de démissions d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires ;
6. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING

Siège social : Immeuble « EQUINOXE », 1^{er} étage du bloc « A »- Les Berges du Lac 2- 1053

La société Universal Auto Distributors Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 05 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, sans restrictions ni réserves, les modes et les délais de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée, et couvre en conséquence irrévocablement, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, accepte la démission du commissaire aux comptes de la société, le cabinet CMC SARL, représentée par monsieur Cherif Ben Zina, pour le dernier exercice 2018 de son mandat, et décide de désigner le cabinet de Monsieur Raouf Ghorbel, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société, qui accepte, pour le restant du mandat de son prédécesseur venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, accepte la démission du commissaire aux comptes de la société, le cabinet FMBZ KPMG TUNISIE SA, représentée par monsieur Mohamed HZAMI, pour les exercices 2018-2019-2020 de son mandat, et décide de désigner le Cabinet Horwath ACF, représenté par monsieur Noureddine BEN ARBIA, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société, qui accepte, pour le mandat de son prédécesseur venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de désigner le cabinet de Monsieur Raouf Ghorbel, qui accepte, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société, pour les exercices 2018-2019-2020 venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, accepte les démissions de Messieurs Amor NAJAI et Laaroussi BAYOUDH, de leurs mandats d'administrateurs indépendants pour les exercices 2018-2019-2020 et ce, à effet à partir du 01-12-2018, et décide de reporter la régularisation de la situation de la société conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, à l'occasion de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire accepte les démissions de Messieurs Sofiene DIMASSI et Abdelaziz BEN YOUSSEF de leurs mandats d'administrateurs représentants des actionnaires minoritaires, avec effet au 20/05/2022 pour le premier, et au 03/05/2026 pour le second, et décide de reporter la régularisation de la situation de la société conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, à l'occasion de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs au représentant légal ou toute personne qu'il mandate à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales.

Cette résolution est adoptée à des Actionnaires présents et/ou représentés